



REPUBLIQUE FRANCAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n°56 du 05 octobre 2015

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

SOMMAIRE

SPECIAL du 05 octobre 2015

DIRM NAMO

- Arrêté n°58/2015 du 30 septembre 2015 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Direction Interrégionale de la Mer
Nord Atlantique- Manche Ouest



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

ARRETE n° 58/2015

Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST

Vu le code des marchés publics ;
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
Vu le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région des Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 modifié, relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;
Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2010 nommant M. Patrice VERMEULEN, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;
Vu l'arrêté du préfet de la région des Pays de la Loire n° 2014/SGAR/DIRM/117 du 20 juin 2014 portant délégation de signature à M. Patrice VERMEULEN, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;
Vu l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 66/2014 du 25 novembre 2014 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;
Vu l'arrêté du préfet des Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique n° 2014171-0035 du 20 juin 2014 portant délégation de signature à M. Patrice VERMEULEN, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest pour le BOP 309 régional "entretien des bâtiments de l'État",

ARRETE

ARTICLE 1er :

Il est donné subdélégation de signature, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences,

1) - les marchés et accords cadres de travaux, fournitures ou services et les engagements juridiques et pièces de constatation relatifs aux opérations de dépenses imputées sur le **titre 3 et titre 5 du BOP n° 205 « Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture »** du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

et

2) – les actes et pièces relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputées sur le **BOP n° 205 « Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture »** et sur le **BOP n° 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer »** du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest dont les noms suivent :

- M. Patrick SANLAVILLE , administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes,
- M. Xavier LA PRAIRIE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,
- M. Bruno ROUMÉGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes,
- M. Jérôme PETITGUYOT, attaché principal d'administration de l'État,

3) - les actes et pièces relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputées sur le **programme opérationnel du Fonds européen pour la pêche (FEP) n° 027** du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ainsi que les actes et pièces relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputées sur le **BOP 205 « Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture » action 6 « Développement durable de la pêche et de l'aquaculture »** aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest dont les noms suivent :

- M. Patrick SANLAVILLE, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes,
- M. Xavier LA PRAIRIE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,
- M. Bruno ROUMÉGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes,
- M. Jérôme PETITGUYOT, attaché principal d'administration de l'État,
- Mme Katell MARCILLAUD, inspecteur principal des affaires maritimes,
- Mme Marie BEAUSSAN, attachée d'administration de l'État.

ARTICLE 2 :

En application de l'article 8 de l'arrêté du préfet de la région des Pays de la Loire n°2014/SGAR/117 du 20 juin 2014, portant délégation de signature à M. Patrice VERMEULEN, directeur interrégional de mer Nord Atlantique-Manche Ouest, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérimis qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition :

- 1) les marchés et accords cadres de travaux, fournitures ou services et les engagements juridiques et pièces de constatation relatifs aux opérations de dépenses imputées sur le **titre 3 et titre 5 des BOP 205 « Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture »** aux agents suivants :

1.1 Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Eric VASSOR	Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime - Brest
----------------	--

Division opérations de sécurité maritime

M. Sébastien ROUX	Directeur du CROSS Etel
M. Philippe MICHAUD	Directeur du CROSS Corsen

Division contrôle des activités maritimes

M. Gaël HOLLIER	Chef de la division contrôle des activités maritimes - Nantes
M. Michel KERNEIS	Ingénieur d'armement, Unité armement naval - Lorient

1.2 pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

Division contrôle des activités maritimes

M. Patrick DESSON	Commandant PAM Iris - Lorient
M. Ronan LE GUILLOU	Commandant PAM Iris - Lorient

1.3 Pour les montants jusqu'à 10 000 € HT :

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Jacques LALOUE	Chef de l'unité appui et gestion des phares et balises - Brest
M. Patrick LOSSEC	Chef de la subdivision phares et balises - Brest
M. Patrick COADALAN	Chef de la subdivision phares et balises -Lézardrieux
M. Jean-Claude DESSERT	Chef de la subdivision phares et balises - Lorient
M. Valéry MANIER	Chef de la subdivision phares et balises - Saint- Nazaire

Division opérations de sécurité maritime

M. Guillaume TURQUET DE BEAUREGARD	Directeur-adjoint du CROSS Corsen
M. Pierre BOURGEON	Chef du service vie courante – CROSS Corsen
M. Christophe SONNEFRAUD	Directeur-adjoint – CROSS Etel

Division pêche et aquaculture

Mme Marie BEAUSSAN	Chef de l'unité réglementation et droits à produire - Rennes
Mme Katell MARCILLAUD	Chef de l'unité programmation et suivi des aides et de l'unité instruction des aides - Rennes

Secrétariat général

Mme Sophie QUERNEC	Secrétaire générale adjointe - Nantes
M. Yann FLEURY	Chef de l'unité des systèmes d'information - Nantes

1.3 Pour les montants jusqu'à 4 000 € HT

Division opérations de sécurité maritime

M. Bruno IMPREZ M. Sylvain CHUNIAUD	Chef du CSN d'Ille-et-Vilaine - Saint-Malo Adjoint au chef du CSN d'Ille-et-Vilaine - Saint-Malo
M. René KEREBEL M. Serge NEDELEC	Chef du CSN du Finistère Nord - Brest Adjoint au chef du CSN du Finistère Nord - Brest
M. Arnaud CONAN M. Walter PAULMIER	Chef du CSN du Finistère Sud - Concarneau Inspecteur de la sécurité des navires du CSN du Finistère sud - Concarneau
M. Franck LE MERCIER M. Philippe DUMAS	Chef du CSN du Morbihan - Lorient Inspecteur de la sécurité des navires du CSN du Morbihan - Lorient
M. Yves VINCENT Mme Caroline NEUMAN	Chef du CSN des Pays de la Loire - Saint-Nazaire Inspecteur de la sécurité des navires du CSN des Pays de la Loire – Saint-Nazaire

Service de santé des gens de mer

M. Frédéric SAUNIER	Médecin en chef du SSGM - Nantes
Mme Jennifer ALMAS	Infirmière - Nantes

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

- Phares et balises de Brest

M. Loïc DHAENE	Adjoint de la subdivision phares et balises - Brest
----------------	---

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par

M. Franck GRALL	Chef d'atelier - Brest
Mme Gwénaëlle FLOCH	Chef d'atelier POLMAR -Brest

- Phares et balises des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine

M. Philippe THIBAUT	Adjoint de la subdivision phares et balises, (antenne de Saint Malo)
M. Gwenaël RAUX	Adjoint de la subdivision phares et balises - Lézardrieux
M. Gérard RAOUL	Chef du CEI - Lézardrieux

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par

M. Ludovic NAGARD	Chef d'atelier - Lézardrieux
M. Dominique SEVIN	Chef d'atelier - Saint-Malo

- Phares et balises de Loire-Atlantique

M. Luc HOUSSAIS	Adjoint de la subdivision phares et balises - Saint-Nazaire
-----------------	---

En cas d'absence ou d'empêchement sa délégation est exercée par

M. Philippe VAILLANT	Chef d'atelier - Saint-Nazaire
----------------------	--------------------------------

- Phares et balises du Morbihan

M. Bernard THOMAS	Adjoint de la subdivision phares et balises - Lorient
M. Philippe GENTY	Adjoint de la subdivision phares et balises - Lorient (antenne de Concarneau)

En cas d'absence ou d'empêchement sa délégation est exercée par

M. Christophe LE MOUËL	Chef d'atelier - Lorient
------------------------	--------------------------

- Phares et balises de Vendée

M. Patrice GAUVIN	Adjoint de la subdivision phares et balises de Saint-Nazaire (antenne des Sables d'Olonne)
-------------------	--

En cas d'absence ou d'empêchement sa délégation est exercée par

M. Gilles AUFFRAY	Chef du pôle exploitation - Les Sables d'Olonne
-------------------	---

Secrétariat général

Mme Brigitte FUSILLER	Responsable formation et action sociale - Nantes
Mme Thérèse ROHOU	Chef de l'unité moyens généraux - Nantes

1.4 pour les montants jusqu'à 800 € HT

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Patrice GUIHOT	Magasinier - Brest
Mme Gwenaëlle FLOCH	Chef d'atelier - Brest
M. Franck GRALL	Chef d'atelier - Brest
M. Dominique SEVIN	Chef d'atelier – Saint-Malo
M. Erwan PERON	Atelier – Saint-Malo
M. Dominique BOCLE	Magasinier - Lézardrieux
M. Ludovic NAGARD	Chef d'atelier - Lézardrieux
M. Maurice BOUILLAND	Magasinier - Saint-Nazaire
M. Loïc MAHE	Magasinier – Saint-Nazaire
M. Jean-Jacques HARDY	Atelier – Saint-Nazaire
M. Claude HOUIS	Atelier – Saint-Nazaire
M. Guy Pierre GUENNEC	Magasinier - Lorient
M. Christophe LE MOUËL	Chef d'atelier - Lorient
M. Loïc DAVID	Atelier - Lorient
M. Michel GRANGER	Chef du CEI de Belle-Île - Goulphar
M. Alain TRICHET	Responsable génie civil et bâtiment - Les Sables d'Olonne
M. David DELATTRE	Responsable du CEI – Les Sables d'Olonne
M. Yannick BOUCARD	Parc de balisage - Noirmoutier

Division opérations de sécurité maritime

M. Daniel JOLIVET	Service courant - CROSS Etel
M. Nicolas LE GOLVAN	Service technique - CROSS Etel
M. Hyacinthe LETERRIER	Service technique - CROSS Etel
M. Pierre LANDOIS	Service technique CROSS Corsen
M. Eric TALARMIN	Service technique CROSS Corsen

Division contrôle et activités maritimes

M. Jean-Pierre FICHOU	PAM IRIS - Lorient
-----------------------	--------------------

Secrétariat général

Mme Laurence LOPEZ	Gestionnaire comptable – DIRM siège, Nantes
Mme Céline PROVOST	Gestionnaire comptable – DIRM siège, Nantes
M. Franck GRIMBERGER	Agent de service – DIRM siège, Nantes

1.5 pour les montants jusqu'à 500 € HT

Division opérations de sécurité maritime

M. Philippe MOUDENNER	Inspecteur de la sécurité des navires, CSN du Finistère Nord - Brest
-----------------------	--

1.6 pour les montants jusqu'à 200 € HT

Division opérations de sécurité maritime

Mme Anne FLOCH	Secrétaire – CSN de Brest
Mme Élisabeth BRUNISSO	Secrétaire - CSN de Saint Malo
Mme Florence LOPEZ-LEGOFF	Secrétaire – CSN de Lorient
Mme Renée HERNANDEZ	Secrétaire – CSN de Concarneau
Mme Alette LE DORZE	Secrétaire – CROSS Etel
Mme Anne-Marie DEGUERGUE	Secrétaire – CROSS Corsen

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

Mme Françoise SAVOURAT	Secrétaire gestionnaire – Saint-Nazaire
Mme Sophie SAUVAITRE	Secrétaire gestionnaire – Lézardrieux
Mme Gisèle LAZENNEC	Secrétaire gestionnaire – Brest
Mme Arlette URSENBACH	Secrétaire gestionnaire – Lorient

Division contrôle et activités maritimes

Mme Christine DREAN	Secrétaire IA PAM IRIS - Lorient
---------------------	----------------------------------

Division pêche et aquaculture

Mme Maryse FOUGERIT	Secrétaire gestionnaire – DPA Rennes
---------------------	--------------------------------------

2) les actes de liquidation des vacations à la tâche et indemnités sur le **titre 2 du BOP 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer »** du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, aux agents suivants :

2.1 pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Secrétariat général

Mme Sophie QUERNEC	Secrétaire générale adjointe - Nantes
--------------------	---------------------------------------

2.2 pour les montants jusqu'à 10 000 € H.T

Secrétariat général

Mme Brigitte FUSILLER	Responsable formation et action sociale -Nantes
Mme Magalie EA	Responsable des ressources humaines - Nantes

2.3 pour les montants jusqu'à 600 € HT

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Michel LE RU	Technicien – Subdivision des Phares et Balises de Brest
-----------------	---

2.4 pour les montants jusqu'à 500 € HT

Secrétariat général

Mme Murielle ROUSSEAU	Gestionnaire ressources humaines - Nantes
Mme Martine BOUTET	Gestionnaire action sociale et formation - Nantes

3) Les actes de validation comptable dans l'outil « CHORUS » sur le **titre 3 et le titre 5 des BOP 205 « Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture »** du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, aux agents suivants :

3.1 pour les montants sans limitation de seuils

Secrétariat général

M. Thierry NOËL	Responsable gestion financière, immobilière et marchés publics - Nantes
-----------------	---

3.2 pour les montants jusqu'à 15 000 € HT

Secrétariat général

Mme Laurence LOPEZ	Gestionnaire finances - Nantes
Mme Céline PROVOST	Gestionnaire finances - Nantes

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime

M. Lionel NEZET	Responsable finances - Brest
-----------------	------------------------------

- 4) – les engagements juridiques, les marchés et accords cadres de travaux, fournitures ou services et les pièces de constatation relatifs aux opérations de dépenses imputées sur le titre 3 et titre 5 du BOP 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat » aux agents suivants :

4.1 pour les montants jusqu'à 20 000 € H.T

Secrétariat général

M. Jérôme PETITGUYOT	Secrétaire général - Nantes
Mme Sophie QUERNEC	Secrétaire générale adjointe - Nantes

ARTICLE 3

Demeurent réservés à la signature du préfet de région, quel qu'en soit le montant :

- les lettres informant l'autorité chargée du contrôle financier des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'elle a donné, en cas d'avis défavorable de celle-ci ;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier local en matière d'engagement de dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

ARTICLE 4

Sont réservés à la signature du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ou de ses adjoints, les actes suivants :

- l'engagement des marchés et accords cadres compris à partir de 50 000 € H.T ;
- les baux et concessions de logements.

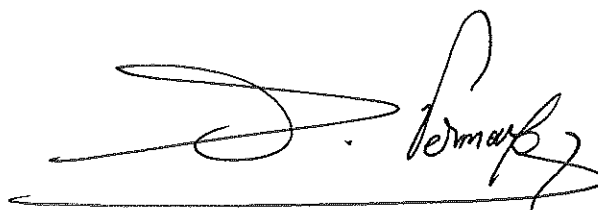
ARTICLE 5

Le présent arrêté abroge l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 22/2015 du 22 mai 2015, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

ARTICLE 6

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et les agents bénéficiaires de la délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques des Pays de la Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 30 septembre 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vermeulen', is written over a horizontal line.

L'administrateur général de 2^{ème} classe des affaires maritimes
Patrice VERMEULEN
Directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Ampliations :

- Directeur régional des finances publiques des Pays de la Loire,
- Direction interrégionale Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur, directeurs-adjoints , tous chefs de divisions, services, missions, cellules, subdivisions et unités ; toutes divisions, services, missions, cellules, subdivisions et unités),
- Agents bénéficiaires de la délégation de signature, pour notification,
- Préfecture de la région Bretagne (secrétariat général pour les affaires régionales),
- Préfecture de la région Pays de la Loire (direction administrative et financière, bureau des coordinations) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Original : chrono/SEC-DIRM NAMO

